

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de LAGNICOURT MARCEL, PRONVILLE EN ARTOIS, INCHY EN ARTOIS et QUEANT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA
FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 août 2018, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 11 septembre 2018, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant dix-huit aérogénérateurs (Hauteur totale : de 149 m à 150 m – Puissance nominale : entre 3 et 3,2 MW) et quatre postes de livraison sur le territoire des communes de Lagnicourt Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant par la FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI.

M. Benoît DUVAL est chargé du suivi du dossier de la FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI. Tél. :03/22/61/10/89 ou 06/28/79/25/72.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de INCHY EN ARTOIS sise Grand Place, le lundi de 18h00 à 18h30 le mercredi de 17h30 à 18h30, le vendredi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 10h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ANNEUX, BOURSIES, DOIGNIES, FLESQUIERES, MOEUVRES (département du Nord), BARALLE, BERTINCOURT, BEAUMETZ LES CAMBRAI, BEUGNY, BOURLON, BUISSY, BULLECOURT, CAGNICOURT, CROISILLES, ECOUST ST MEIN, FONTAINE LES CROISILLES, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, HAUCOURT, HAVRINCOURT, HENDECOURT LES CAGNICOURT, HERMIES, LAGNICOURT MARCEL, LEBUCQUIERE, MARQUION, MORCHIES, NOREUIL, PRONVILLE EN ARTOIS, QUEANT, RIENCOURT LES CAGNICOURT, SAINS LES MARQUION, VAULX VRAUCOURT, VILLERS LES CAGNICOURT et VELU(département du pas-de-calais).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de INCHY EN ARTOIS du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de INCHY EN ARTOIS ou les formuler à M. Jean-Claude PLICHARD commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Mardi 11 septembre 2018 de 15h00 à 18h00
- Lundi 17 septembre 2018 de 15h00 à 18h00
- samedi 29 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 4 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de INCHY EN ARTOIS ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne, les informations relatives à ce projet.